

*Équité en matière d'emploi*

La mesure dont nous sommes saisis constitue une trahison, une trahison des désirs et des espoirs des Canadiens qui sont tenus à l'écart du monde du travail depuis trop longtemps. On leur a refusé le droit de mener une vie indépendante. On leur a fermé la porte au nez. Pourtant, le gouvernement refuse d'instaurer des mécanismes d'exécution pourtant essentiels.

● (1200)

Des droits qu'on ne peut faire respecter ne sont pas des droits, comme l'a souligné le comité. J'espère que le gouvernement tiendra compte du fait que le comité qui a étudié la question, a entendu des témoignages et a procédé à la consultation requise, s'est montré très critique du projet de loi. Le comité a signalé qu'il n'était pas à la hauteur dans toute une série de domaines énumérés par mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Par exemple pour ce qui est des mécanismes d'exécution, de l'obligation contractuelle et en ce qui concerne les ressources nécessaires pour l'application de la loi. Le gouvernement n'a manifesté aucun respect pour la consultation, et il suffit de jeter un coup d'oeil à la loi elle-même pour s'en convaincre.

Hier, 150 invalides ont envahi les tribunes du Parlement et beaucoup d'entre eux ont dû être littéralement portés jusqu'à leur siège. Ils attendaient des réponses à de graves questions qu'ils posent depuis des années. Nos vis-à-vis se sont montrés soit méprisants, indifférents ou simplement blagueurs à l'endroit de ces préoccupations, et ce genre d'attitude nous paraît tout à fait inacceptable.

**M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi dire quelques mots sur les deux amendements proposés par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est (M. Allmand). Je souhaiterais notamment évoquer le souci de ne pas affaiblir ce projet de loi plus qu'il ne l'est déjà manifestement dans sa forme tronquée qui prévoit essentiellement un rapport sur les conditions d'emploi. Je tiens à m'assurer qu'il n'y ait pas dans ce texte de dispositions susceptibles d'être utilisées devant les tribunaux pour saper les effets de l'intention du gouvernement de réaliser l'égalité en matière d'emploi ou, comme nous l'avons dit à l'occasion de la présentation de la première motion du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), de l'intention du gouvernement de faire progresser et d'encourager plutôt que de réaliser l'égalité en matière d'emploi.

Les deux amendements que nous étudions portent sur notre souci de veiller à ce que le projet de loi ne soit pas affaibli d'une manière ou d'une autre. On a déjà commenté les consultations entre le gouvernement et les groupes cibles, notamment le groupe cible qui était à Ottawa hier. Nous avons tous pris note de ces critiques.

Ce que j'aimerais dire plus particulièrement, c'est que, bien qu'il y ait eu un appel à la consultation avec les représentants des travailleurs, avec les syndicats et, comme le propose maintenant cet amendement, avec les représentants des groupes cibles prévus par la lettre du projet de loi, cette consultation elle-même revêt un caractère de faiblesse que cet amendement ne contribue guère à rectifier.

Si le gouvernement se préoccupait sérieusement de réaliser l'égalité en matière d'emploi comme il le prétend dans le texte du projet de loi, il prendrait des dispositions permettant la

négociation. Au lieu de cela, on reconnaît les travailleurs qui ne sont pas organisés. Cet amendement-ci admet la représentation des groupes cibles. Les consultations ne seront toutefois pas satisfaisantes. Nous voulons faire en sorte que les employeurs négocient véritablement avec leurs employés de façon à garantir la réalisation de l'égalité en matière d'emploi.

A mon avis, les organisations de travailleurs sont conscientes de la nécessité d'une action. Je songe notamment à mes responsabilités vis-à-vis des communautés ethnoculturelles, et notamment des minorités visibles dont la situation pathétique a été mise en évidence à Toronto l'an dernier dans un ou deux rapports décrivant la discrimination dans cette ville. Nous avons alors pu constater le racisme manifeste des procédures et des procédés auxquels recourent les employeurs de la ville de Toronto.

J'aimerais souligner et mentionner publiquement les travaux de la Fédération du travail de l'Ontario pour permettre aux travailleurs et à leurs organisations de faire face à ces questions, permettre aux travailleurs de cerner les attitudes et les pratiques qui constituent du racisme et permettre aux travailleurs et à leurs organisations, leurs comités de négociations et leurs dirigeants de s'équiper pour être les premiers à faire garantir l'application des dispositions d'égalité en matière d'emploi sur les lieux de travail. L'initiative de la Fédération du travail de l'Ontario est très importante et montre que les travailleurs sont prêts à jouer leur rôle dans la réalisation de l'égalité en matière d'emploi. La loi n'a aucun poids si elle ne parle que de consultations. Il faut qu'il y ait une véritable négociation sur ces conditions.

Je souhaiterais notamment souligner l'initiative prise par un gouvernement provincial pour garantir un authentique progrès vers l'équité en matière d'emploi. Le gouvernement du Manitoba a négocié avec les représentants de tous ses employés et abouti à un plan grâce auquel, sur une certaine période, la fonction publique du gouvernement du Manitoba sera réorganisée de façon à être représentative de la population de la province. Evidemment, cela prendra du temps. Les travailleurs se soucient de leur carrière, de leur ancienneté etc. Je suis sûr que c'est précisément pour reconnaître ces nécessités que les négociations entre le gouvernement néo-démocrate du Manitoba et le syndicat des employés du gouvernement ont abouti à un plan sur vingt ans. Au terme de ces vingt années, les effectifs du Manitoba auront été réorganisés de façon à constituer un reflet fidèle de la population de la province, grâce à la participation dans la population active des femmes, des autochtones, des membres de minorités visibles et des handicapés.

C'est précisément de ce genre de détermination de la part d'un gouvernement et de cette disposition à négocier avec les représentants des employés dont nous avons à mon avis besoin si nous voulons réellement progresser vers la réalisation de l'égalité en matière d'emploi. Ce genre de programme n'est pas du tout requis par le projet de loi à l'étude qui ne parle que de consultations et de rapports. Et c'est parce qu'il n'engage ni le secteur privé ni tous les ministères ni tous les employeurs que ce projet de loi comporte les faiblesses qui nous ont tant préoccupés lors de son dépôt à la Chambre.